

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7 Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 06 septembre 2024 décide :

ACTE ADMINISTRATIF		
	DELIBERATION POUR AVIS	
Acte 87-2024		
	Dispositif de bourse pour l'IAE :	
	Bourse d'attractivité étudiants sortants	

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au dispositif de bourse pour l'IAE : bourse d'attractivité étudiants sortants.

Document annexé.

A Saint Etienne le 17 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales

Alain TROUILLET

MEMBRES: 36	REPRESENTES: 7	PRESENTS: 19
QUORUM: 19		

POUR: 26	CONTRE: 0	ABST:0
10010.20	COTTILE: 0	11201.0



LES ATOUTS D'UNE ÉCOLE, LES VALEURS DE L'UNIVERSITÉ



Dispositif financier de bourses de mobilité 2024-2025

Bourses de mobilité étudiante sortante

1. Objet

L'IAE souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses de mobilité internationale. Le financement de ces bourses sur le budget propre de l'IAE, a été arbitré dans le cadre du Conseil d'Administration de l'IAE du 10 juin 2024 pour un montant total annuel de 8 000€.

2. Montant pour 2024-25

5 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business.

3 bourses sont attribuées à des étudiants à des étudiants inscrits en Licence 3 Gestion, autres parcours.

Montant : 200€ / mois sur 5 mois Coût : 1 000 € / étudiant soit 8.000€

3. Modalités de versement

75 % de la bourse sera versée à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription et 25 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).